

INDICATEURS DE PERFORMANCE

FUNDIMMO - au 29 Février 2020

INDICATEURS DE SANTE

Ces indicateurs ne concernent que les projets immobiliers. Ils ont été définis par la Commission immobilier de FPF et approuvés par les plateformes concernées. Ils permettent d'indiquer aux investisseurs et internautes - sur le projet lui-même - son état de santé.

Code couleur	Indicateurs de santé :
[RVB 0 128 0]	Aucun défaut ni événement
[RVB : 255 165 0]	Report contractuel du remboursement suite à retard à l'échéance initiale ou retard par rapport à l'échéance déjà reportée
[RVB : 255 0 0]	Retard à plus de 6 mois, procédure collective (société de projet et/ou promoteur) ou liquidation judiciaire
[RVB : 0 0 0]	Perte partielle ou totale avérée (intérêts et/ou capital)

Nom des projets remboursés	
Calaistones	Chapet
Rodian	Les Portes de Brotonne
Les Terres de Carvin	Les Jardins de Theresius
Pariwest	Le Village des Muses
Plaza Chaville Petits Bois	Le Domaine du Héron III
Les Balcons de la Roseraie	La Résidence Fontcimagne
La Maisonneraie	Le Parc de Lescure d'Albigeois
Vieille Chapelle	Le Cœur du Marais
Quai Sud	La Varenne
La Tour de la Rose	Quai Sud 2
Les Carrés Verts	V&W
Saint-François de Sales	Graviers
Pop'A Guéret	Le Zash
L'Abbaye de Courcelles	La Résidence Castellane
Les Promenades du Guichet	Garenne Plaisance
Le Domaine de la Balme	Résidence de l'Escarcelle
Hardricourt	Latresne
Eleman	Le Parc de Chambray
Le Parc de Lisieux	Ankara
Bois Cesbron	O53
Le Domaine Victoria	Le Parc de Saint-Martin
Les Résidences de Camille	Résidence le 104
Le Parc de Caux	Paris 19
Les Balcons de la Roseraie 2	A&M
Les Hauts de Vindemia	La Résidence des Parcs
La Résidence Jacques Prévert	Coté Lagon
Bandol Madagascar	Carré Raspail
Carré Brimont	Corporate Foncière des Parcs

INDICATEURS DE PERFORMANCE

(données en volume)

Dernière mise à jour le 29/02/2020

Indicateurs	Date de financement des projets					
	Année civile 2016	Année civile 2017	Année civile 2018	Année civile 2019	Année civile 2020	Depuis l'Année civile 2016
Indicateurs généraux						
Montant prêté	2 978 900 €	8 120 450 €	20 645 750 €	33 200 050 €	6 136 900 €	71 082 050 €
Nombre de projets financés	12	19	35	51	13	130
Montant moyen emprunté	248 242 €	427 392 €	589 879 €	650 981 €	472 069 €	546 785 €
Taux d'intérêt annuel moyen d'emprunt	8.94%	9.31%	8.92%	9.27%	8.86%	9.12%
Durée moyenne initiale d'emprunt (mois)	13.0	15.4	19.2	20.2	17.6	18.8
Âge moyen des prêts (mois)	44.0	31.3	19.7	7.0	1.4	14.5
Capital remboursé	2 978 900 €	8 120 450 €	10 750 050 €	2 366 250 €	0 €	24 215 650 €
Part du capital remboursé ⁽¹⁾	100%	100%	52%	7%	0%	34%
Intérêts reçus	285 869 €	921 810 €	1 288 170 €	144 450 €	0 €	2 640 299 €
Part des intérêts reçus ⁽²⁾	97.69%	92.33%	42.40%	2.61%	0.00%	24.70%

Indicateurs de performance	Année civile 2016	Année civile 2017	Année civile 2018	Année civile 2019	Année civile 2020	Depuis l'Année civile 2016
Taux de rendement interne net du risque ⁽³⁾	8.98%	9.36%	8.91%	9.49%	8.94%	9.24%
Taux de rendement interne maximum possible ⁽⁴⁾	8.98%	9.34%	8.89%	9.49%	8.94%	9.23%
Coût du risque annuel constaté ⁽⁵⁾	0.00%	-0.02%	-0.01%	0.00%	0.00%	0.00%

Indicateurs d'incidents	Année civile 2016	Année civile 2017	Année civile 2018	Année civile 2019	Année civile 2020	Depuis l'Année civile 2016
Capital en retard de paiement ⁽⁶⁾	0 €	0 €	223 250 €	0 €	0 €	223 250 €
Taux de retard de paiement ⁽⁷⁾	0.00%	0.00%	1.08%	0.00%	0.00%	0.31%
Capital en défaut de remboursement ⁽⁸⁾	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taux de défaut de remboursement ⁽⁹⁾	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Indicateurs légaux (C.M.F, article R.548-5, alinéa 3)	Fin T2 année civile N	Fin T3 année civile N	Fin T2 année civile N	Fin T3 année civile N	Fin T2 année civile N	Fin T1 année civile N+1
Taux d'incident en montant (contrats de prêt - IFP) ⁽¹⁰⁾				N/A		
Taux d'impayés en fin de mois (contrats de prêt - IFP) ⁽¹¹⁾				N/A		
Taux d'incident en montant (minibons - CIP) ⁽¹⁰⁾				N/A		
Taux d'impayés en fin de mois (minibons - CIP) ⁽¹¹⁾				N/A		

N.B. : Les indicateurs présentés sont représentatifs de l'intégralité des projets ouverts au public et financés sur (la plateforme). Ils ne sont en aucun cas un reflet des indicateurs individuels de chaque prêteur de (la plateforme). Les performances et les indicateurs passés ne préjugent en rien des performances et des indicateurs futurs. Les indicateurs présentés sont établis selon le code de déontologie de Financement Participatif France (avec lien vers le site de l'association).

⁽¹⁾ Cet indicateur représente la part du capital emprunté qui a déjà été remboursée. Plus les prêts sont anciens, plus la part déjà remboursée est élevée.

⁽²⁾ Cet indicateur représente la part des intérêts dus qui a déjà été versée. Plus les prêts sont anciens, plus la part déjà versée est élevée.

⁽³⁾ Le taux de rendement interne net représente la rentabilité annuelle des prêts, déduction faite des pertes connues ou avérées à la date du calcul.

⁽⁴⁾ Le taux de rendement interne maximum possible représente le rendement annualisé des prêts si l'intégralité des prêts étaient remboursés conformément aux échéances prévues initialement.

⁽⁵⁾ Le coût du risque annuel constaté représente la diminution de rentabilité causée par les retards et les défauts de paiement par rapport au taux de rentabilité maximum possible. Il s'agit de la différence entre 4 et 3.

⁽⁶⁾ Le capital en retard est la somme du capital des échéances en retard de paiement depuis moins de 180 jours, net des recouvrements.

⁽⁷⁾ Le taux de retard représente la part d'échéances en retard de paiement depuis moins de 180 jours par rapport au capital emprunté.

⁽⁸⁾ Le capital en défaut est la somme du capital dont le remboursement ne sera jamais ou probablement pas effectué. Il est calculé de la manière suivante : somme du capital des échéances en retard de paiement de plus de 180 jours + somme du capital en retard de paiement et du capital restant dû d'une société en procédure collective ou ayant fait l'objet d'une déchéance du terme contractuelle, net des recouvrements.

⁽⁹⁾ Le taux de défaut de remboursement représente la part de capital dont le remboursement ne sera jamais ou probablement pas effectué par rapport au capital emprunté.

⁽¹⁰⁾ Le premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du code monétaire et financier définit deux taux relatifs aux crédits ou prêts sans intérêt présentant une échéance impayée depuis plus de deux mois, en nombre et en montant. Le premier rapporte le nombre de projets ayant des échéances impayées depuis plus de 2 mois au nombre total de projets ayant un capital restant dû. Le second rapporte la somme du capital restant dû des crédits ou prêts sans intérêts à la somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits ou prêts sans intérêts correspondant. Ces formules sont détaillées par la position 2017-P-02 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

⁽¹¹⁾ Le deuxième tiret du b du 3° de l'article R. 548-5 du code monétaire et financier définit un taux relatif aux crédits ou prêts sans intérêt pour lesquels les échéances restent impayées chaque mois. Le taux est calculé en établissant la moyenne trimestrielle de chaque calcul mensuel qui rapporte le nombre des projets présentant des échéances qui restent impayées chaque mois sur le nombre total de projets pour lesquels un capital reste dû chaque mois. Cette formule est détaillée par la position 2017-P-02 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

(données en nombre)

Dernière mise à jour le 29/02/2020

Indicateurs	Date de financement des projets					
Indicateurs généraux	Année civile 2016	Année civile 2017	Année civile 2018	Année civile 2019	Année civile 2020	Depuis l'Année civile 2016
Montant prêté	2 978 900 €	8 120 450 €	20 645 750 €	33 200 050 €	6 136 900 €	71 082 050 €
Nombre de projets financés	12	19	35	51	13	130
Montant moyen emprunté	248 242 €	427 392 €	589 879 €	650 981 €	472 069 €	546 785 €
Taux d'intérêt annuel moyen d'emprunt	9.17%	9.37%	9.24%	9.27%	8.86%	9.21%
Durée moyenne initiale d'emprunt (mois)	13.0	14.8	18.8	20.2	17.6	18.0
Âge moyen des prêts (mois)	43.9	31.2	19.2	7.0	1.4	16.8
Capital remboursé	2 978 900 €	8 120 450 €	10 750 050 €	2 366 250 €	0 €	24 215 650 €
Part du capital remboursé ⁽¹⁾	100%	100%	52%	7%	0%	34%
Intérêts reçus	285 869 €	921 810 €	1 288 170 €	144 450 €	0 €	2 640 299 €
Part des intérêts reçus ⁽²⁾	97.69%	92.33%	42.40%	2.61%	0.00%	24.70%
Indicateurs de performance	Année civile 2016	Année civile 2017	Année civile 2018	Année civile 2019	Année civile 2020	Depuis l'Année civile 2016
Taux de rendement interne net du risque ⁽³⁾	9.20%	9.46%	9.34%	9.37%	8.95%	9.33%
Taux de rendement interne maximum possible ⁽⁴⁾	9.20%	9.46%	9.34%	9.37%	8.95%	9.33%
Coût du risque annuel constaté ⁽⁵⁾	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Indicateurs d'incidents	Année civile 2016	Année civile 2017	Année civile 2018	Année civile 2019	Année civile 2020	Depuis l'Année civile 2016
Capital en retard de paiement ⁽⁶⁾	0 €	0 €	223 250 €	0 €	0 €	223 250 €
Taux de retard de paiement ⁽⁷⁾	0.00%	0.00%	1.08%	0.00%	0.00%	0.31%
Capital en défaut de remboursement ⁽⁸⁾	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taux de défaut de remboursement ⁽⁹⁾	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Indicateurs légaux (C.M.F, article R.548-5, alinea 3)	Fin T2 année civile N	Fin T3 année civile N	Fin T2 année civile N	Fin T3 année civile N	Fin T2 année civile N	Fin T1 année civile N+1
Taux d'incident en montant (contrats de prêt - IFP) ⁽¹⁰⁾				N/A		
Taux d'impayés en fin de mois (contrats de prêt - IFP) ⁽¹¹⁾				N/A		
Taux d'incident en montant (minibons - CIP) ⁽¹⁰⁾				N/A		
Taux d'impayés en fin de mois (minibons - CIP) ⁽¹¹⁾				N/A		

N.B. : Les indicateurs présentés sont représentatifs de l'intégralité des projets ouverts au public et financés sur (la plateforme). Ils ne sont en aucun cas un reflet des indicateurs individuels de chaque prêteur de (la plateforme). Les performances et les indicateurs passés ne préjugent en rien des performances et des indicateurs futurs. Les indicateurs présentés sont établis selon le code de déontologie de Financement Participatif France (avec lien vers le site de l'association).

⁽¹⁾ Cet indicateur représente la part du capital emprunté qui a déjà été remboursée. Plus les prêts sont anciens, plus la part déjà remboursée est élevée.

⁽²⁾ Cet indicateur représente la part des intérêts dus qui a déjà été versée. Plus les prêts sont anciens, plus la part déjà versée est élevée.

⁽³⁾ Le taux de rendement interne net représente la rentabilité annuelle des prêts, déduction faite des pertes connues ou avérées à la date du calcul.

⁽⁴⁾ Le taux de rendement interne maximum possible représente le rendement annualisé des prêts si l'intégralité des prêts étaient remboursés conformément aux échéances prévues initialement.

⁽⁵⁾ Le coût du risque annuel constaté représente la diminution de rentabilité causée par les retards et les défauts de paiement par rapport au taux de rentabilité maximum possible. Il s'agit de la différence entre 4 et 3.

⁽⁶⁾ Le capital en retard est la somme du capital des échéances en retard de paiement depuis moins de 180 jours, net des recouvrements.

⁽⁷⁾ Le taux de retard représente la part d'échéances en retard de paiement depuis moins de 180 jours par rapport au capital emprunté.

⁽⁸⁾ Le capital en défaut est la somme du capital dont le remboursement ne sera jamais ou probablement pas effectué. Il est calculé de la manière suivante : somme du capital des échéances en retard de paiement de plus de 180 jours + somme du capital en retard de paiement et du capital restant dû d'une société en procédure collective ou ayant fait l'objet d'une déchéance du terme contractuelle, net des recouvrements.

⁽⁹⁾ Le taux de défaut de remboursement représente la part de capital dont le remboursement ne sera jamais ou probablement pas effectué par rapport au capital emprunté.

⁽¹⁰⁾ Le premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du code monétaire et financier définit deux taux relatifs aux crédits ou prêts sans intérêt présentant une échéance impayée depuis plus de deux mois, en nombre et en montant. Le premier rapporte le nombre de projets ayant des échéances impayées depuis plus de 2 mois au nombre total de projets ayant un capital restant dû. Le second rapporte la somme du capital restant dû des crédits ou prêts sans intérêts à la somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits ou prêts sans intérêts correspondant. Ces formules sont détaillées par la position 2017-P-02 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

⁽¹¹⁾ Le deuxième tiret du b du 3° de l'article R. 548-5 du code monétaire et financier définit un taux relatif aux crédits ou prêts sans intérêt pour lesquels les échéances restent impayées chaque mois. Le taux est calculé en établissant la moyenne trimestrielle de chaque calcul mensuel qui rapporte le nombre des projets présentant des échéances qui restent impayées chaque mois sur le nombre total de projets pour lesquels un capital reste dû chaque mois. Cette formule est détaillée par la position 2017-P-02 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.